



VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

République Française – Département des Alpes Maritimes – Arrondissement de Grasse

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
PROXIMITE

Antibes, le 31 MAR. 2020

Mesdames et Messieurs les participants
au dispositif « voisins vigilants »

Référence :
AJ/CM/

Affaire suivie par :
Alain JULIENNE
☎ 04.92.90.50.15
📠 04.92.90.52.05

OBJET : VOISINS VIGILANTS – EPIDEMIE – CORONAVIRUS – COVID 19

Madame, Monsieur,

En tant que participant volontaire au dispositif « Voisins Vigilants » devenu aujourd'hui celui de « Citoyens Vigilants », vous vous impliquez chaque jour un peu plus dans la vie de notre cité en faisant remonter systématiquement aux services municipaux et aux services de Police les différents dysfonctionnements que vous pouvez être amenés à constater dans votre environnement proche en vue notamment de prévenir les actes de délinquance et les cambriolages mais également en relayant et en diffusant auprès de votre entourage, au sein de votre résidence ou de votre quartier des informations essentielles qui participent à créer du lien social et à développer l'esprit civique et à rassurer et à protéger par vos signalements les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, isolées, handicapées, en détresse psychique, victimes de violences conjugales ..)

Cette implication au quotidien a montré dans plusieurs cas et à plusieurs reprises, sa pertinence et son efficacité et je tenais vraiment, une nouvelle fois, à la saluer et à vous en remercier.

Mais aujourd'hui, dans la période d'épidémie et de confinement que nous connaissons du fait de la crise du coronavirus, votre participation active à ce dispositif revêt encore plus d'importance et est indispensable et essentielle pour veiller à la préservation du lien social dans votre quartier et notamment en direction des plus fragiles.

En effet, plus que jamais votre vigilance est précieuse pour que les services de Police et les services sociaux puissent intervenir dans les meilleurs délais.

Sachez qu'en marge des mesures gouvernementales, la Mairie a mis en place et pris un bon nombre de mesures pour prévenir et accompagner l'ensemble des personnes tout au long de cette crise, dans différents domaines (sécuritaire, sanitaire, social, économique, ...) qui font l'objet d'une diffusion régulière dans la presse et sont relayées sur le site internet de la Ville, sur son application citoyenne « Smart Antibes », sur les panneaux d'affichage, sur les réseaux sociaux etc..

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à :

Monsieur le Maire - Hôtel de ville d'Antibes Juan-Les-Pins - Cours Masséna - BP 2205 - 06600 Antibes Cedex
Tel : 04.92.90.50.00 www.ville-antibes.fr ● mairie@ville-antibes.fr ● N° Vert / Démocratie de Proximité 0.800.10.20.00

Je vous invite donc à vous y reporter et à les relayer le plus possible autour de vous, sachant que certaines sont succinctement résumées dans le document joint.

La lutte contre la propagation de ce virus passera principalement par le respect des mesures de confinement, en réduisant les contacts et les déplacements au strict minimum, et en respectant notamment l'ensemble des mesures barrières et notamment celle relative à la distanciation sociale.

Je sais donc pouvoir compter sur vous et sur votre esprit de solidarité pour qu'ensemble nous puissions passer cette période difficile qui je l'espère ne durera pas trop longtemps.

Je vous en remercie une nouvelle fois et vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Avec tous mes remerciements et mes
plus cordiales salutations*

Jean Leonetti
Jean LEONETTI
Maire d'Antibes – Juan-les-Pins